

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE SPÉCIALE**

**21 DÉCEMBRE 2016
19 H**

Séance spéciale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 21 décembre 2016, à 19 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Lyne Beaulieu, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Denis Le Blanc.

Absences motivées : Monsieur le maire Martin Dampousse
Messieurs les conseillers Francis Rinfret Bruno Desjarlais
Madame la conseillère Natalie Parent

Est également présent : M. Sébastien Roy, *directeur général et greffier adjoint*

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Aucune question

Fin de la première période de questions.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2016-532

Acte de vente – Investissements Innoval inc.

Autorisation de signature – Remplacement de la résolution 2016-523

Il est proposé par madame la conseillère Lyne Beaulieu appuyé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'autoriser monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Investissements Innoval inc. et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Cette résolution remplace la résolution 2016-523 adoptée par le conseil municipal le 12 décembre 2016.

Adoptée.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Aucune question

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 19 h 05.

Le maire suppléant,

Le directeur général et greffier adjoint,

Denis Le Blanc

Sébastien Roy